

VEHICULE	TYPE DE VEHICULE	AGE MINIMUM REQUIS POUR CONDUIRE LE VEHICULE	PERMIS REQUIS
50cc	50CC Cyclomoteur avec ou sans boîte et scooter	14 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes nées avant 01/01/1988 : aucun permis requis • Pour les personnes nées à compter du 01/01/1988 : Minimum requis - BSR obtenu avant le 19/01/2013 - permis AM obtenu après le 19/01/2013 • Tous permis des catégories A et B
QUAD HOMOLOGUE 50CC	L6e : quadricycle léger à moteur poids ≤ 350 kg vitesse ≤ 45 km/h cylindrée ≤ 50CC	14 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes nées avant 01/01/1988 : aucun permis requis • Pour les personnes nées à compter du 01/01/1988: BSR ou AM • Tous permis catégorie B et Permis A obtenus avant le 19/01/2013
QUAD HOMOLOGUE > 50CC	L7e : quadricycle lourd à moteur poids ≤ 550 kg puissance ≤ 20,4 CV (15KW)	16 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Permis A1 ou A : obtenu avant le 19/01/2013 • Permis B ou B1 <p><i>Les permis A1, A2 et A obtenus à compter du 19/01/2013 ne permettent pas de conduire ces véhicules</i></p>
TRICYCLE >125	L5e : véhicule à 3 roues symétriques vitesse > 45 km/h cylindrée > 50C puissance > 15K (type PIAGGIO MP3 LT)	21 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Permis A : obtenu avant le 19/01/2013 dès 18 ans ou permis A obtenus à compter du 19/01/2013 dès 21 ans • Permis B depuis 2 ans obtenu après le 19/01/2013 + formation • Permis B de plus de 2 ans avec antécédents d'assurance pour un tricycle de catégorie L5e ou pour une motocyclette légère au cours des 5 années précédant le 01/01/2011
MOTOCYCLETTE LÉGÈRE DE 51 À 125 CC	cylindrée ≤ 125CC puissance ≤ 11KW	16 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Permis A1 : obtenu par examen (non par équivalence) ou permis A2 ou A • Permis B obtenu avant le 01/03/1980 • Permis B de plus de 2 ans avec formation pratique dispensée par un organisme agréé • Permis B de plus de 2 ans avec antécédents d'assurance pour un tricycle de catégorie L5e ou pour une motocyclette légère au cours des 5 années précédant le 01/01/2011 <p><i>L'équivalence A1/AL = date de permis identique au permis B ne permet pas de conduire un 125cc</i></p>
MOTOCYCLETTE > 125	cylindrée > 125CC puissance ≤ 47,5CV (35KW)	18 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Permis A2 ou A
	cylindrée > 125CC puissance > 47,5CV (35KW)	20 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Permis A ou permis A2 depuis 2 ans + formation